

COFINANCÉ PAR
UNION EUROPÉENNE



L'Europe s'engage
en Bretagne /



Direction des affaires européennes et internationales
Service Autorité de gestion du FEDER

ARRÊTÉ 25_FEDER_AAP_14
relatif à l'appel à projets « Bienvenue Seal of Excellence : Attractivité de chercheurs internationaux de haut niveau en post-doctorat 2025 »

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL DE BRETAGNE

Vu le règlement (UE, Euratom) 2018/1046 du Parlement européen et du Conseil du 18 juillet 2018 relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union

Vu le règlement (UE) 2021/1060 du Parlement européen et du Conseil du 24 juin 2021 portant dispositions communes relatives au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen plus, au Fonds de cohésion, au Fonds pour une transition juste et au Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture, et établissant les règles financières applicables à ces Fonds et au Fonds «Asile, migration et intégration», au Fonds pour la sécurité intérieure et à l'instrument de soutien financier à la gestion des frontières et à la politique des visas

Vu le règlement (UE) 2021/1058 du Parlement européen et du Conseil du 24 juin 2021 relatif au Fonds européen de développement régional et au Fonds de cohésion

Vu l'article 78 de la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, permettant aux régions d'assumer la fonction d'autorité de gestion de fonds européens

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu le décret n° 2022-608 du 21 avril 2022 fixant les règles nationales d'éligibilité des dépenses des programmes européens de la politique de cohésion et de la pêche et des affaires maritimes pour la période de programmation 2021-2027

Vu le Programme FEDER/FSE + Bretagne 2021-2027 approuvé par la Commission européenne le 13 septembre 2022,

Vu les fiches actions FEDER du Programme FEDER/FSE + Bretagne 2021-2027

Vu l'arrêté initial : Arrêté_24_FEDER_AAP_22

ARRÊTE

ARTICLE 1 - CADRE GENERAL

Le présent Appel à projets s'inscrit dans le cadre du programme FEDER FSE + 2021-2027 et notamment de son action 112 – Soutenir l'internationalisation de la recherche bretonne et son intégration dans l'espace européen de la recherche.

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE L'APPEL A PROJETS

Les conditions de cet appel à projets sont précisées dans le document annexé.

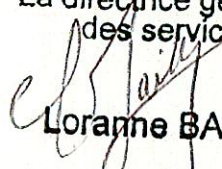
ARTICLE 3 – EXECUTION

En sa qualité d'autorité de gestion du FEDER, la Région Bretagne, représentée par le Président du Conseil régional, assure l'exécution du présent arrêté.

Fait à RENNES, le **19 SEP. 2025**

8/0

Le Président du Conseil régional,
**La directrice générale
des services**


Lorraine BAILLY

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Certifié exécutoire après :

- transmission en Préfecture
- et parution sur europe.bzh

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication :

- d'un recours administratif adressé au Président du Conseil régional ;
- d'un recours contentieux porté devant le Tribunal administratif de Rennes.

Fiche d'information – Modification du Règlement de l'appel à projets

« Bienvenüe Seal of Excellence : Attractivité de chercheurs·ses internationaux·les de haut niveau en post-doctorat 2025 »

Le présent appel à projets Bienvenüe - Seal of Excellence, vise à renforcer le recrutement de post-doctorants de haut niveau en Bretagne et à encourager les chercheurs des laboratoires bretons à candidater aux appels européens MSCA Postdoctoral Fellowships.

Le règlement prévoit la prise en charge du salaire du poste doctorant, ainsi que les frais liés à ses travaux de recherche, via l'application d'Options de Coûts Simplifiés. Il prévoit également un montant maximum de dépenses de 153 000 €.

Au cours de l'instruction des dossiers déposés, ce plafond de 153 000 € s'est révélé incompatible avec les autres modalités de calcul des postes de dépenses mentionnées dans le règlement de l'appel à projets. En effet, le plafonnement entraine notamment un dépassement du taux d'intervention maximal de 75 % de Feder.

C'est pourquoi, le service instructeur souhaite informer les membres de la CRPE, du retrait du montant maximal de dépenses éligible du règlement de l'appel à projet, afin de débloquer l'instruction des dossiers.

Cette modification ne dénature pas l'équilibre financier initial de l'intervention. L'application d'un taux maximal d'intervention (75%) ainsi qu'un montant maximal de Feder mobilisable (115 000 euros) suffit à restreindre le périmètre du soutien financier apporté et à en garantir une répartition équilibrée.

Envoyé en préfecture le 25/09/2025

Reçu en préfecture le 26/09/2025

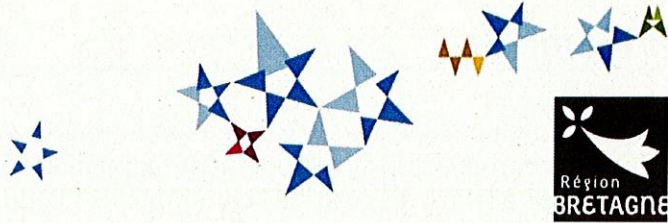
Publié le

ID : 035-233500016-20250919-25_FEDER_AAP_14-AR

COFINANCÉ PAR
UNION EUROPÉENNE



L'Europe s'engage
en Bretagne /



RÈGLEMENT

1.1 – Renforcer la compétitivité de la recherche bretonne dans l'espace européen

1.1.2 – Soutenir l'internationalisation de la recherche bretonne et son intégration dans l'espace européen de la recherche

- Appel à projets -

« Bienvenüe Seal of Excellence : Attractivité de chercheurs·ses internationaux·les de haut niveau en post-doctorat 2025 »

Conseil régional de Bretagne

Date de lancement de l'appel à projets : à compter de sa publication sur europe.bzh

Date limite de dépôt des dossiers de candidature à la Région : 30/06/2025

Préambule

Le Parlement européen et le Conseil ont adopté le 24 juin 2021 le règlement 2021-1058 relatif au Fonds européen de développement régional et au Fonds de cohésion, ainsi que le règlement 2021-1068 portant dispositions communes au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen plus, au Fonds de cohésion, au Fonds pour une transition juste et au Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture, et établissant les règles financières applicables à ces Fonds et au Fonds «Asile, migration et intégration», au Fonds pour la sécurité intérieure et à l'instrument de soutien financier à la gestion des frontières et à la politique des visas.

Le Programme FEDER de la Région Bretagne a été validé le 13 septembre 2022 par la Commission européenne. Les fiches actions en découlant ont été approuvées par le comité de suivi de 29 septembre 2022. Les règles du présent appel à projet s'inscrivent dans ce cadre ainsi que dans le respect des règles européennes ou nationales qui viendront préciser les règlements cités ci-dessus.

Cadrage & objectifs de l'appel à projets « *Bienvenue Seal of Excellence : Attractivité de chercheurs·ses internationaux·les de haut niveau en post-doctorat 2025* »

Dans le cadre de sa Stratégie régionale des transitions économique et sociale, la Région Bretagne vise à renforcer l'accueil de chercheurs internationaux de haut niveau dans les laboratoires bretons, en lien avec la Stratégie régionale d'innovation (S3).

Il s'agit également d'un objectif du programme 21/27 et plus particulièrement de l'action 112 : « Soutenir l'internationalisation de la recherche bretonne et son intégration dans l'espace européen de la recherche ».

Pour ce faire, elle mobilise le dispositif Bienvenue dédié au financement de projets postdoctoraux d'excellence.

Le dispositif Bienvenue a trois objectifs :

- Attirer des chercheurs·ses internationaux·les d'excellence en Bretagne ;
- Offrir les conditions permettant aux chercheurs de s'implanter en Bretagne sur le long terme ;
- Développer la visibilité et l'attractivité européenne et internationale de la recherche bretonne.

Bienvenue se décline en trois volets : Bienvenue Bretagne, Bienvenue Plus, et Bienvenue Seal of Excellence.

Le **volet Bienvenue Bretagne** vise à encourager le recrutement de post-doctorants de haut niveau avec une expérience internationale pour des projets de recherche de 18 ou 24 mois. Les projets de recherche sont construits par les chercheurs superviseurs, et s'inscrivent principalement dans les stratégies de recherche des laboratoires bretons. Ce dispositif est bien connu et mobilisé par les chercheurs bretons depuis plusieurs années (anciennement dispositif nommé « Stratégie d'Attractivité Durable » (SAD)).

Le **volet Bienvenue Plus** vise à encourager le recrutement de post-doctorants de haut niveau avec une expérience internationale pour des projets de recherche de 24 mois. Les projets de recherche sont construits par les candidats post-doctorants (*en bottom-up*) et peuvent s'inscrire dans les stratégies de recherche des laboratoires bretons, ou bien en marge afin de développer des projets innovants ou sur des thématiques encore peu explorées par les

<2/6

laboratoires.

Sous réserve de la décision de financement MSCA-COFUND par la Commission européenne en 2025, ce volet permettra de doubler le nombre de projets de recherche financés par le dispositif Bienvenue chaque année et octroiera une forte visibilité aux laboratoires régionaux au niveau international via l'obtention du label européen MSCA.

Le **volet Bienvenue Seal of Excellence**, qui fait l'objet du présent appel à projets, vise à renforcer le recrutement de post-doctorants de haut niveau en Bretagne et à encourager les chercheurs des laboratoires bretons à candidater aux appels européens MSCA Postdoctoral Fellowships. Il finance des projets de recherche de 12 à 24 mois mis en œuvre sur le territoire breton par la mobilisation de fonds FEDER.

Ce volet s'appuie sur le processus d'évaluation reconnu de la Commission car il est réservé aux seuls projets évalués positivement et détenteurs du « Seal of Excellence » des appels à projets européens MSCA Postdoctoral Fellowships. Cette attestation est attribuée par la Commission européenne aux projets très bien notés mais qui ne sont finalement pas financés faute de budget suffisant. La Région Bretagne, en tant qu'Autorité de Gestion du Programme FEDER 2021-27, vise à soutenir les candidatures des chercheurs bretons aux appels MSCA Postdoctoral Fellowships (dont le taux de sélection est autour de 12%) par une opportunité supplémentaire de financement d'un projet.

Ce volet est **complémentaire** à Bienvenue Bretagne dans le sens où il permet d'attirer des chercheurs porteurs de projets déjà évalués à haut niveau scientifique et sur des thématiques originales. Le label Seal of Excellence permet également, à l'échelle européenne, de donner une forte visibilité à la Bretagne et aux chercheurs financés.

Typologie de projets et critères d'éligibilité

A) Bénéficiaires éligibles :

Le bénéficiaire est l'employeur du chercheur post-doctorant. Sont considérées comme éligibles au dispositif les structures suivantes implantées en Bretagne :

- Les établissements publics d'enseignement supérieur disposant d'activités de recherche ;
- Les grands organismes publics de recherche ;
- Les écoles supérieures de droit privé bénéficiant d'agréments ministériels pour la délivrance de diplômes de niveau Master minimum et d'agréments pour la conduite d'activités de recherche scientifique ;
- Les groupements d'intérêt public (GIP), les fondations de coopération scientifique et les associations à but non lucratif ayant pour objectif la mise en œuvre d'activités de recherche et de développement technologique.

B) Projets éligibles :

Pour être éligibles, les projets devront respecter les critères suivants :

- Le **projet de recherche soumis a obtenu le label « Seal of Excellence »** par la Commission Européenne à l'appel à projets HORIZON-MSCA-PF de l'année 2024 **avec une note minimale de 90/100** ;
- Le projet s'inscrit dans un ou plusieurs des 5 domaines d'innovation stratégique (DIS) et/ou dans l'axe transversal de la **S3 bretonne** ;
- Le projet scientifique et l'identité du-de la post-doctorant-e sont identiques dans le

dossier soumis à la Commission européenne et celui soumis à la Région en tant qu'autorité de gestion FEDER ;

- Le-la post-doctorant-e est recruté-e par un établissement éligible (cf. ci-dessus) implanté sur le territoire breton.

A noter : les candidats ayant candidaté avec un établissement hors Bretagne à l'appel européen sont éligibles si un établissement breton accepte de porter le projet et d'apporter le co-financement.

Évaluation des candidatures

Critères de sélection lors de l'instruction :

Les projets devront répondre à tous les critères suivants :

- **Excellence du projet** : démontrée par l'obtention de la note minimale de 90/100 et de la fourniture de l'attestation « Seal of Excellence » attribuée par la Commission européenne et du dossier de candidature à l'appel européen ;
- **Impact régional** : le projet s'inscrit dans un ou plusieurs des 5 domaines d'innovation stratégique (DIS) et/ou dans l'axe transversal de la S3 bretonne ;
- **Equilibre budgétaire** : une attention particulière sera portée à l'équilibre du plan de financement prévisionnel et aux cofinancements du projet. Le FEDER pouvant financer jusqu'à 75 % du projet, le bénéficiaire doit démontrer sa capacité à s'autofinancer ou à trouver les cofinancements, en accord avec la règle de non-cumul de financement européen.

En outre, le projet devra pouvoir répondre à au moins un des critères suivants :

- Visibilité à l'international,
- Lien avec les pôles de compétitivité et/ou contribution au développement des interfaces recherche/pme
- Coopération inter-institutionnelle ou multipartenariale à l'échelle régionale, nationale et/ou internationale

Les dossiers seront instruits au fil de l'eau dans la limite de l'enveloppe budgétaire.

Les dossiers complets et éligibles seront instruits et présentés pour avis à la Commission régionale de programmation européenne (CRPE). Les dossiers seront programmés par décision du Président du Conseil régional.

Modalités de l'aide

- Dépenses éligibles et options de coûts simplifiés :

Sous réserve du respect des réglementations communautaires et nationales d'éligibilité des dépenses, et des dispositions spécifiques à chaque action, les dépenses directement rattachables et nécessaires à la réalisation des projets sont éligibles.

Les dépenses éligibles sont les suivantes :

- Frais de personnel ;

- Autres dépenses (comme les frais de communication et l'organisation d'événements, les prestations intellectuelles, les fournitures et équipements, les frais de mission, en lien avec le projet ...).

Options de coûts simplifiés

Sur la période 2021-2027, la Commission européenne encourage le recours aux coûts simplifiés. Ainsi, pour ce dispositif, les coûts simplifiés suivants sont obligatoirement à utiliser pour déterminer le montant des dépenses :

- Les dépenses de personnel se calculent sur la base d'un coût horaire unique basé sur le coût horaire Grand Ouest en vigueur de l'INSEE (pour information, le coût horaire est de 34.12 € depuis le 1/01/2023)
- La prise en compte des autres coûts : le montant des dépenses éligibles autres que les frais de personnel se détermine en appliquant un pourcentage aux coûts de personnel :
Autres coûts éligibles = **40% des coûts de personnel**.

Les dépenses sont éligibles à partir du 1^{er} mars 2025.

- Format de l'aide :

- L'aide prendra la forme d'une subvention FEDER ;
- Les financements FEDER accordés dans le cadre de ce dispositif interviendront dans la limite de 75 % du montant total du projet ;
- L'aide FEDER octroyée sera plafonnée à 115 000 € ;
- ~~Le montant maximum de dépenses éligibles (retenues à l'instruction) du projet est de 153 000 € ;~~
- Les projets auront une durée maximum de 24 mois. Une prolongation pourra éventuellement être accordée sur demande motivée.

A titre indicatif, l'enveloppe totale allouée à cet appel à projets est de 1 M € maximum.

- Modalités du versement de l'aide :

Fonds FEDER : **aucune avance ne peut être octroyée** ; tout acompte ainsi que le solde seront versés sur justificatifs (suivis de temps, rapport d'avancement...).

Les modalités de dépôt des demandes de paiement seront précisées dans la convention attributive de subvention FEDER.

Calendrier

Date de lancement de l'appel à projets	à compter de sa publication sur europe.bzh
Date limite de dépôt des dossiers de candidature	30/06/2025
Instruction	Au fil de l'eau

Modalités de dépôt et suivi des dossiers

L'appel à projets est porté par la Région Bretagne, autorité de gestion des fonds FEDER.

Le dépôt du dossier se fera en ligne sur la plateforme dédiée.

Contacts

Pour toutes questions relatives à l'appel à projets et son processus :

recherche@bretagne.bzh

Région Bretagne
Direction du développement économique
Service du développement de l'enseignement supérieur et de la recherche

283 avenue du Général Patton
35711 Rennes

Il est fortement conseillé de prendre contact en amont du dépôt du dossier pour vérifier l'adéquation du projet avec le périmètre de l'appel à projets.